

FONDS TERRITORIAL DE PROMOTION DE LA SANTÉ

CRITÈRES ET LIGNES DIRECTRICES 2006/2007

C'est quoi, le Fonds de promotion de la santé?

Le Fonds de promotion de la santé appuie **les nouveaux projets communautaires d'une durée d'un an**, qui améliorent **la santé des femmes enceintes, des bébés, des jeunes enfants, des enfants et des jeunes**. Il ne finance pas les programmes continus (sur plus d'une année). Le Fonds de promotion de la santé est conçu pour les **nouveaux** projets qui appuient les secteurs prioritaires territoriaux.

Le Fonds de promotion de la santé est la partie du développement communautaire de la Stratégie de promotion de la santé du ministère de la Santé et des Services sociaux. Les buts de la stratégie sont :

- **d'améliorer** la santé et le mieux-être par le biais du développement communautaire;
- **de promouvoir** un style de vie sain;
- **de réduire** les maladies évitables.

On accorde la priorité aux propositions qui démontrent comment on va améliorer la santé des bébés, des jeunes enfants, des enfants, des jeunes ou des femmes enceintes.

Le Fonds de promotion fournit du financement, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par projet. Cependant, nous recevons un grand nombre de demandes de financement de moins de 10 000 \$.

Les projets admissibles doivent aborder un ou plusieurs des domaines de priorité suivants :

Grossesses en santé, par exemple :



- Éducation prénatale et allaitement pour les femmes et les poupons, comme une visite guidée d'une épicerie, un atelier sur l'alimentation des bébés, une exposition sur la santé ou autre activité spéciale.
- Promotion de l'allaitement, comme des campagnes de sensibilisation, le « Défi de l'allaitement », les connaissances traditionnelles partagées par les aînés, le soutien à l'allaitement, etc.

Vie active et alimentation saine, par exemple :



- Projets concernant la vie active, le conditionnement physique et l'éducation en matière de nutrition, pour le groupe-cible
- Projets mixtes de conditionnement physique et d'éducation en matière de nutrition, avec des défis, comme le projet www.getactivenwt.ca
- Projets où les femmes enceintes, les enfants et les jeunes deviennent plus actifs physiquement.

Réduire les dommages causés par le tabagisme et cesser de fumer, par exemple :



- Activités pour éduquer sur le tabagisme et sensibiliser à cet effet
- Projets pour promouvoir les foyers et les lieux publics sans fumée
- Activités pour cesser de fumer

Prévention des blessures, par exemple :



- Campagnes de sensibilisation, activités éducatives et autres projets pour accroître la sensibilisation à la prévention des blessures dans le groupe-cible
- La prévention des blessures accidentelles dans le groupe-cible

On peut faire parvenir les propositions par fax, au (867) 920-3171

CRITÈRES ET LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA PROMOTION DE LA SANTÉ

ADMISSIBILITÉ ET CRITÈRES

Les propositions doivent démontrer que ...

- √ Votre organisme est sans but lucratif et travaille à l'avantage des résidents de votre communauté.
- √ Le projet appuie les buts et priorités de la Stratégie de promotion de la santé.
- √ Votre organisme reconnaîtra l'unité de promotion de la santé, du ministère de la Santé et des Services sociaux, GTNO, comme source de financement, lors de ses activités ou dans le matériel produit.



LIMITES DU FINANCEMENT



- **Aucune** immobilisation ne sera financée (par ex. rénovation de bâtiment, équipement, ordinateurs, etc.).
- Les matériaux et fournitures financés doivent être **essentiels** au projet.
- Les frais d'administration ne doivent pas dépasser **5 %** des coûts totaux du budget.
- Pour les projets sur l'éducation en matière de nutrition ou sur le fait de manger sainement, **un quart** du budget total du projet peut être utilisé pour acheter des aliments nutritifs.
- Jusqu'à **un tiers** du budget total du projet peut être utilisé pour les coûts de déplacement **à l'intérieur des TNO seulement**.
- Les employés qui reçoivent déjà un salaire à temps plein **n'ont pas le droit de recevoir un salaire supplémentaire de ce fonds**.
- Les projets doivent être approuvés **avant le début du** projet.
- Votre conseil/administration des services de santé et des services sociaux **endosse** votre proposition (l'endossement de votre pdg peut être fournie par fax, courriel ou memo).
- Tous les projets doivent être terminés et tout le financement dépensé pour le **31 mars 2007**.

Échéanciers :

Les projets peuvent débuter en tout temps au cours de l'exercice financier. Il n'y a pas de date limite spécifique pour soumettre votre proposition. Cependant, le financement est disponible selon la méthode du premier arrivé, premier servi. Nous vous recommandons de communiquer avec nous le plus tôt possible.

FONDS DE PROMOTION DE LA SANTÉ 2006-2007

ÉTAPE 1 : DÉCRIREZ CE QUE VOUS ALLEZ FAIRE

Veillez utiliser les formulaires de propositions - si vous avez besoin d'un formulaire de proposition ou de budget, visitez le site Web de promotion de la santé du ministère, Programmes et services, au www.hlthss.gov.nt.ca

Cette section décrit ce que votre groupe veut faire :

Un **but** est simplement un énoncé simple et large qui dit ce que vous voulez voir se produire à la suite de votre projet.

Des **objectifs** sont des énoncés qui disent comment votre programme va atteindre votre but. Les buts et objectifs du programme devraient correspondre aux lignes directrices et critères du financement.

Les **activités**, c'est ce que vous devez faire pour répondre à vos objectifs.

Étape 2 : BUDGET ET FINANCEMENT

Veillez utiliser le formulaire de budget. Ce formulaire fournit un cadre pour faire la liste des coûts du projet. Faire la liste de ce qui suit

A. Coûts des fournitures et approvisionnements

Veillez décrire les coûts des fournitures et approvisionnements. Voici des exemples :

- Petit équipement ou fournitures spéciales, comme des aliments nutritifs, dans le cadre du programme d'éducation sur la nutrition, des ballons de conditionnement physique dans le cadre d'un projet de vie active, etc.
- Ressources pédagogiques dont vous avez besoin pour votre projet, comme des vidéos, des brochures, des modèles de démo, etc.
- Éléments spéciaux - éléments que vous voulez peut-être acheter ou fabriquer, comme des livres de recettes, des t-shirts, une affiche sur l'allaitement, une brochure, un vidéo, etc.



NOTE : Les immobilisations ne sont pas permises dans ce financement.

B. Coûts pour les besoins en matière de formation et de coordination

- Coûts pour les formateurs ou autres afin d'aider à mener ou appuyer votre programme. Veillez noter les liens avec d'autres programmes. Les employés déjà payés à temps plein **n'ont pas le droit de recevoir du financement supplémentaire de ce fonds.**

C. Coûts de déplacement

- Les coûts de déplacement à l'intérieur des TNO seront pris en considération, jusqu'à

concurrence du tiers (1/3) du budget total.

D. Autres coûts

- Faites la liste de tous les coûts non couverts dans les parties de **A à C** et expliquez ce que sont ces coûts.

E. Sous-total (additionner de A à D)

F. Frais d'administration

- Les frais d'administration sont de **5 %** du sous-total (budget à la ligne E), conformément à la directive de la Division des finances et de l'administration du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Pour calculer, prenez 5 % du budget à la ligne E.

G. COÛT TOTAL

- Écrivez le **montant de votre budget** sur la page couverture (additionnez E et F = budget total).
- Incluez les autres sources de financement (colonne 2) (comme Enfants en santé, programme canadien de nutrition prénatale, etc.) et contributions non financières, etc. *On encourage les projets co-financés et on leur donnera la priorité.*

Note : Si vous devez changer des éléments de votre budget, au cours de votre programme, veuillez communiquer avec nous, par écrit, pour d'abord obtenir une autorisation.

Étape 3 : Le travail administratif - Rapport et financement

- Veuillez communiquer avec un spécialiste de la promotion de la santé (par ex. un représentant de santé communautaire) avant d'envoyer votre proposition. Nous pouvons vous donner des conseils et vous aider, ce qui pourrait raccourcir le processus d'approbation.

Ministère de la Santé et des Services sociaux	Administrations régionales des services de santé et des services sociaux – tous les domaines de priorité
Elsie De Roose - Vie active et alimentation saine (867) 873-7904, elsie_deroose@hlthss.gov.nt.ca	Jo Russell Coordonnateur régional de la promotion de la santé Administration des services de santé et des services sociaux de Yellowknife (867) 920-6552 joanna_russell@gov.nt.ca
Miriam Wideman – Diminution du tabagisme (867) 920-8826, miriam_wideman@hlthss.gov.nt.ca	
Lona Hegeman – Prévention des blessures (867) 873-7051, lona_hegeman@hlthss.gov.nt.ca	

Ministère de la Santé et des Services sociaux	Administrations régionales des services de santé et des services sociaux – tous les domaines de priorité
Grossesses en santé – communiquez avec l'une ou l'autre des personnes susmentionnées	Lorraine Walton Agente de promotion de la santé Administration régionale des services de santé et des services sociaux d'Inuvik (867) 777-8177 lorraine.Walton@gov.nt.ca

- Conservez une copie de la proposition et du budget pour vos dossiers. Vous pouvez également nous faire parvenir la proposition et le budget par courriel, en pièce jointe.
- Aussitôt que votre projet est approuvé, une entente de contribution vous sera envoyée pour signature. L'entente de contribution précise quand les rapports financiers et d'activités doivent être remis (voir Tableau C). Si votre groupe veut faire des changements à votre budget original ou aux activités projetées, vous devez faire une demande par écrit avant de dépenser du financement ou de vous procurer des éléments non approuvés.
- La moitié des fonds alloués sera envoyée une fois l'entente de contribution signée; le reste, moins 10 %, vous sera envoyé une fois que nous aurons reçu votre rapport semestriel. Le 10 % qui reste sera retenu jusqu'à réception des rapports financiers et d'activités.

VOUS DEVREZ NOUS FAIRE PARVENIR CE QUI SUIT :

- Une copie de vos assurances.
- Les rapports semestriel d'activités et financiers (des formulaires de rapports semestriels sont envoyés avec une copie de l'entente de contribution).
- Le rapport final d'activités et le rapport financier final (des formulaires de rapports de fin d'exercice vous seront envoyés avec votre entente de contribution).
- Un exemplaire de tout le matériel produit, en affichant bien le crédit au Fonds de promotion de la santé indiqué sur tout matériel produit.
- Des photos des activités du projet (si disponible).

